

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2020

FONDS POUR LA  
TRANSFORMATION DE  
L'ACTION PUBLIQUE



PROGRAMME 349

---

### FONDS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ACTION PUBLIQUE

MINISTRE CONCERNÉ : GÉRALD DARMANIN, MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

<a href="#">Présentation stratégique du projet annuel de performances</a>	4
<a href="#">Objectifs et indicateurs de performance</a>	7
<a href="#">Présentation des crédits et des dépenses fiscales</a>	10
<a href="#">Justification au premier euro</a>	13

## PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

### Amélie VERDIER

*Directrice du budget*

Responsable du programme n° 349 : Fonds pour la transformation de l'action publique

Le programme 349 « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP), placé sous la responsabilité de la directrice du budget, et à vocation interministérielle, finance les coûts d'investissement (au sens large) nécessaires à la mise en œuvre de réformes structurelles. Les projets de transformation sont sélectionnés sur la base de procédures d'appels à projets et donnent lieu à la signature d'un contrat de transformation permettant notamment de préciser l'objet et le calendrier de réalisation du projet, sa gouvernance, les modalités de financement, les économies attendues ainsi que les indicateurs d'avancement et de résultat.

L'objectif du FTAP : investir aujourd'hui pour, demain, réaliser des économies et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Les projets portés par ce programme doivent permettre un retour sur investissement élevé en termes d'économies pérennes : un euro investi a vocation à conduire à un euro pérenne d'économies au bout de trois ans. Ce programme s'inscrit dans le Grand plan d'investissement (GPI) lancé par le Gouvernement.

La transformation de l'action publique constitue un impératif afin d'adapter les services publics aux attentes et besoins des usagers, de saisir les opportunités offertes par les nouvelles technologies et d'offrir aux agents de meilleures conditions de travail. Cette transformation doit permettre un fonctionnement plus efficient et plus économe des services publics et dégager des économies pérennes contribuant à réduire le poids de la dépense publique et des prélèvements obligatoires sur l'économie, les ménages et les entreprises. 700 M€ sont prévus sur le quinquennat.

L'année 2018 a été marquée par la mise en place du fonds. La loi de finances pour 2018 a en effet ouvert 200 M€ d'autorisations d'engagement. Deux appels à projets ont ainsi été lancés, dans le cadre desquels 183 projets ont été déposés afin d'obtenir un financement. À l'issue d'une instruction réalisée par le comité de pilotage du fonds, présidé par le ministre de l'action et des comptes publics et le secrétaire d'État au numérique et associant cinq personnalités qualifiées extérieures au ministère de l'action et des comptes publics, 33 projets lauréats ont été retenus au total (17 pour le premier appel à projets et 16 pour le second). Les projets sélectionnés portent principalement sur le numérique et concernent des domaines variés tels que la recherche d'emploi, les prévisions météorologiques, la politique d'hébergement et de logement des personnes sans abri ou encore le parcours universitaire des étudiants. Au total, les financements attribués par le FTAP en 2018 ont atteint la quasi-totalité de l'enveloppe allouée en loi de finances, soit près de 200 M€.

La loi de finances pour 2019 a poursuivi la dynamique de transformation en ouvrant 245 M€ en AE pour permettre le lancement de nouveaux appels à projets et 160 M€ en CP pour permettre la couverture des engagements pris et à prendre envers les ministères et les opérateurs de l'État lauréats. 16 premiers lauréats ont ainsi été sélectionnés fin juin pour des projets portés aussi bien par des administrations centrales que par les services déconcentrés de l'État ou encore par les opérateurs de ce dernier. Ces projets concernent par exemple le recours aux technologies innovantes d'intelligence artificielle et de *big data* pour garantir une meilleure fiabilité des bases de la fiscalité directe locale, la modernisation du centre d'étude et d'expertise pour les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) ou encore la création d'une interface utilisable en mobilité permettant d'accéder lors des contrôles en entreprise aux données pertinentes pour les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). De nouveaux lauréats devraient par ailleurs être sélectionnés dans le courant de l'automne. Parallèlement, il a été décidé de déconcentrer une partie de l'enveloppe du Fonds aux préfets de régions afin d'accompagner leurs projets de transformation dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Une première enveloppe de 6 M€ a ainsi été mise à disposition des préfets de régions fin juillet, qui pourra être complétée au regard des économies identifiées dans les projets d'organisation que ces derniers transmettront au Premier ministre d'ici la fin octobre 2019, conformément à la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit de poursuivre cet effort en faveur de la transformation de l'action publique en ouvrant une nouvelle enveloppe de 200 M€ pour la sélection de nouveaux projets et 206 M€ en CP.

## RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

<b>OBJECTIF</b>	<b>S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique</b>
INDICATEUR	Efficiencce du fonds pour la transformation de l'action publique
<b>OBJECTIF</b>	<b>S'assurer de l'efficacité des projets financés</b>
INDICATEUR	Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents
INDICATEUR	Retour sur investissement attendu des projets financés

## OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## OBJECTIF

S'assurer d'un fonctionnement efficient du fonds pour la transformation de l'action publique

## INDICATEUR

Efficience du fonds pour la transformation de l'action publique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Taux de sélectivité des projets	%	SO	18	25	60	50	50
Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection	jours	SO	55	70	70	60	60

## Précisions méthodologiques

## Premier sous-indicateur : "Taux de sélectivité des projets"

Source des données : direction du budget

Mode de calcul : nombre de projets sélectionnés / nombre de projets déposés

## Second sous-indicateur : "Délai d'instruction moyen des projets à compter de l'accusé de réception des dossiers complets par le comité de sélection"

Sources des données : direction du budget

Mode de calcul : nombre de jours entre la date de la fin de l'appel à projets (jour limite pour la sélection des candidatures) et la date de validation des projets lauréats par le comité de pilotage du FTAP

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Les deux appels à projets conduits en 2018 ont donné lieu à un total de 183 candidats, pour un total de 33 projets lauréats, soit un taux de sélectivité de 18% en 2018.

En 2019, le taux de sélectivité constaté sur la première session de l'appel à projets a été de 59% (16 projets lauréats pour 27 candidats). Il est fait l'hypothèse d'une sélectivité comparable pour la deuxième session de l'appel à projets 2019, actuellement en cours, soit un taux de sélectivité prévu à environ 60% en 2019.

La hausse du taux de sélectivité constatée entre les appels à projets de 2018 et ceux de 2019 s'explique par la maturité croissante des projets présentés par les administrations et organismes candidats. Le FTAP, outil innovant, est entré dans sa deuxième année d'existence et il est désormais mieux connu des acteurs publics. Le nombre de projets candidats a donc fortement diminué, et les projets présentés se caractérisent désormais par une plus grande solidité et une plus grande adaptation aux spécificités du Fonds et à ses exigences, en particulier en termes de retour sur investissement. Il est également probable que le Fonds ait eu, lors de sa création en 2018, un effet d'appel sur un certain nombre de projets déjà existants qui ont pu y voir une opportunité mais qui ne remplissaient pas les critères de sélection.

A compter de 2020, au regard de la notoriété croissante du Fonds et des enjeux de transformation publique qui demeurent prégnants, le taux de sélectivité pourrait diminuer légèrement et s'établir en tendance autour de 50%.

En ce qui concerne le délai constaté entre la fin de l'appel à projets et la validation des projets lauréats par le comité de pilotage du Fonds, il s'est établi en moyenne à 55 jours en 2018 (68 jours pour le premier appel à projets et 41 pour le second). En 2019, le délai s'est établi à 69 jours pour la première session de l'appel à projets, clôturé en juin. La deuxième session est actuellement en cours, mais l'instruction des projets candidats est déjà bien entamée et un délai d'environ 70 jours peut également être escompté.

Au-delà du délai d'instruction des projets, on semble pour l'instant constater sur les appels à projets conduits en 2019 une nette réduction du délai de contractualisation, c'est-à-dire de la période écoulée entre la sélection des candidats et la finalisation du contrat permettant le lancement du projet. Cette évolution, attendue, témoigne d'une meilleure appropriation du Fonds par tous les acteurs concernés : porteurs de projets et secrétariat du FTAP.

## OBJECTIF

S'assurer de l'efficacité des projets financés

## INDICATEUR

Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2020 Cible
Part des projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents	%	SO	50	50	50	50	50

### Précisions méthodologiques

**Source des données** : direction du budget, sur la base des contrats conclus avec les porteurs de projets ou (lorsque le contrat n'est pas encore signé) des dossiers de candidature des projets lauréats.

**Mode de calcul** : nombre de projets ayant un impact direct sur la qualité de service aux usagers ou sur la qualité de travail des agents / nombre total de projets sélectionnés dans le cadre des appels à projets du FTAP

L'évaluation de l'impact direct se fait sur la base du caractère immédiat et réel du lien entre le projet et le service aux usagers ou la qualité de travail des agents. Exemples : un projet de dématérialisation de formulaire ou de procédure a un impact direct ; un projet de création d'outils innovants comme un lac de données ou un nouveau système d'information n'a pas d'impact direct.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Environ 50% des projets lauréats des appels à projets conduits en 2018 ont eu un impact qui peut être qualifié de direct sur la qualité de service aux usagers ou la qualité de travail des agents. On peut notamment citer plusieurs projets de dématérialisation (dématérialisation du traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme, des déclarations foncières des propriétés bâties ou encore des procédures administratives du ministère de la culture) ainsi que les projets visant à améliorer le parcours des étudiants en licence ou bien le parcours des étrangers en France.

La première session de l'appel à projets 2019 permet d'observer un taux à peu près similaire, autour de 50% des projets lauréats. On peut notamment citer un projet de création de centres de mutualisés de médecine de prévention interconnectés dans trois départements normands (Manche, Eure, Seine-Maritime), la création d'une interface utilisable en mobilité permettant aux agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) d'accéder aux données pertinentes lors des contrôles en entreprises ou encore le développement de nouveaux services numériques tournés vers les usagers afin de mieux comprendre leurs besoins et, dès lors, de mieux cibler les actions de l'Autorité régionale de santé d'Ile-de-France. En l'état de l'instruction, une tendance similaire semble se dessiner pour la seconde session de l'appel à projets, ce qui justifie une prévision à hauteur de 50%

Cette prévision est maintenue pour 2020 et au-delà en cible.

## Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

## INDICATEUR

## Retour sur investissement attendu des projets financés

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2020 Prévision	2022 Cible
Retour sur investissement attendu des projets financés		SO	1,7	1	1,3	1	1

## Précisions méthodologiques

**Source des données** : direction du budget, sur la base des engagements d'économies pris par les porteurs de projets dans les contrats de transformation conclus avec la direction interministérielle de la transformation publique et la direction du budget

**Mode de calcul** : économies annuelles pérennes (en M€) / investissement total du FTAP

Cette méthode de calcul du rendement permet d'évaluer l'atteinte de la cible d'un euro d'économie annuelle pérenne pour chaque euro investi par le FTAP, fixée par le rapport du Grand plan d'investissement remis au Premier ministre en septembre 2017.

## JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

## Réalisation 2018

Sur la base des contrats signés en 2018 avec les porteurs de projets, une économie pérenne d'environ 1,7 euro serait permise par chaque euro investi par le FTAP.

## Prévision 2019

Sur la base des contrats signés à ce jour en 2019 avec les porteurs de projets, une économie pérenne d'environ 1,3 euro serait permise par chaque euro investi par le FTAP.

Ces retours sur investissement sont très positifs et permettent d'atteindre, *a priori*, la cible fixée par le rapport sur le Grand plan d'investissement publié en septembre 2017. Il faut néanmoins prendre ces chiffres avec précaution car il s'agit d'un engagement des porteurs de projets sur la base d'une prévision qui demandera à être confirmée à l'issue de la réalisation du projet. Par ailleurs, plus de la moitié du quantum d'économies repose sur deux projets, ce qui renforce la volatilité de la prévision.

## Prévision 2020 et cible

Les retours sur investissement varient de projet en projet et, tant que le porteur ne s'est pas définitivement engagé sur un niveau d'économies dans un contrat signé, il est difficile de prévoir avec précision le ratio qui sera atteint sur les prochaines années. Toutefois, la réalisation d'un ratio au moins égal à 1 faisant partie des critères de sélection du Fonds, cette valeur est retenue comme prévision et cible.

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2020 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2020 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	69 350 000	69 350 000	51 300 000	<b>200 000 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>69 350 000</b>	<b>69 350 000</b>	<b>51 300 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>

## 2020 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	71 398 590	71 398 590	52 815 395	<b>205 612 575</b>	0
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>71 398 590</b>	<b>71 398 590</b>	<b>52 815 395</b>	<b>205 612 575</b>	<b>0</b>



## Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

## 2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

## 2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	12 700 000	159 300 000	68 000 000	<b>245 000 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>	<b>12 700 000</b>	<b>159 300 000</b>	<b>68 000 000</b>	<b>245 000 000</b>	<b>0</b>

## 2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2019	FDC et ADP prévus en 2019
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	5 000 000	10 200 000	91 800 000	53 000 000	<b>160 000 000</b>	0
<b>Total</b>	<b>5 000 000</b>	<b>10 200 000</b>	<b>91 800 000</b>	<b>53 000 000</b>	<b>160 000 000</b>	<b>0</b>

## PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2019	Demandées pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020	Ouverts en LFI pour 2019	Demandés pour 2020	FDC et ADP attendus en 2020
Titre 2 – Dépenses de personnel	5 000 000	10 000 000	0	5 000 000	10 000 000	0
Rémunérations d'activité	5 000 000	10 000 000	0	5 000 000	10 000 000	0
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	12 700 000	69 350 000	0	10 200 000	71 398 590	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 700 000	69 350 000	0	10 200 000	71 398 590	0
Titre 5 – Dépenses d'investissement	159 300 000	69 350 000	0	91 800 000	71 398 590	0
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	17 700 000	7 705 556	0	10 200 000	7 933 177	0
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	141 600 000	61 644 444	0	81 600 000	63 465 413	0
Titre 6 – Dépenses d'intervention	68 000 000	51 300 000	0	53 000 000	52 815 395	0
Transferts aux autres collectivités	68 000 000	51 300 000	0	53 000 000	52 815 395	0
<b>Total</b>	<b>245 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>0</b>	<b>160 000 000</b>	<b>205 612 575</b>	<b>0</b>

## Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Fonds pour la transformation de l'action publique	10 000 000	190 000 000	200 000 000	10 000 000	195 612 575	205 612 575
<b>Total</b>	<b>10 000 000</b>	<b>190 000 000</b>	<b>200 000 000</b>	<b>10 000 000</b>	<b>195 612 575</b>	<b>205 612 575</b>

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

## ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

## TRANSFERTS EN CRÉDITS

	Prog Source / Cible	T2 Hors Cas pensions	T2 CAS pensions	Total T2	AE Hors T2	CP Hors T2	Total AE	Total CP
Transferts entrants								
Transferts sortants								

## TRANSFERTS EN ETPT

	Prog Source / Cible	ETPT ministériels	ETPT hors État
Transferts entrants			
Transferts sortants			

## MESURES DE PÉRIMÈTRE

## COÛTS SYNTHÉTIQUES

■ INDICATEURS IMMOBILIERS

■ RATIO D'EFFICIENCE BUREAUTIQUE

## Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## DÉPENSES PLURIANNUELLES

## GRANDS PROJETS INFORMATIQUES

## MARCHÉS DE PARTENARIAT

## CONTRATS DE PROJETS ÉTAT-RÉGION (CPER)

## Génération CPER 2007-2014

Action / Opérateur	CPER 2007-2014 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	--	---------------------------	---------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2007-2014

## Génération CPER 2015-2020

Action / Opérateur	CPER 2015-2020 (rappel du montant contractualisé)	AE engagées au 31/12/2019	CP réalisés au 31/12/2019	AE demandées pour 2020	CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
--------------------	--	---------------------------	---------------------------	------------------------	-----------------------	---

CPER 2015-2020

## Total des crédits de paiement pour ce programme

CP demandés pour 2020	CP sur engagements à couvrir après 2020
-----------------------	---

## GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION  
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**
**ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2019**

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 (RAP 2018)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2018 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018	AE LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	CP LFI 2019 + reports 2018 vers 2019 + prévision de FDC et ADP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019
20 145 996	0	419 854 003	155 000 000	389 489 430

**ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR**

AE	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP au-delà 2022
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019	CP demandés sur AE antérieures à 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP 2022 sur AE antérieures à 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE antérieures à 2020
389 489 430	144 421 653 0	109 452 868	89 396 368	46 218 541
AE nouvelles pour 2020 AE PLF / AE FDC et ADP	CP demandés sur AE nouvelles en 2020 CP PLF / CP FDC et ADP	Estimation des CP 2021 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP 2022 sur AE nouvelles en 2020	Estimation des CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020
190 000 000 0	51 190 922 0	62 741 845	48 810 500	27 256 733
<b>Totaux</b>	<b>195 612 575</b>	<b>172 194 713</b>	<b>138 206 868</b>	<b>73 475 274</b>

**CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2020**

CP 2020 demandés sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2021 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020	CP au-delà de 2022 sur AE nouvelles en 2020 / AE 2020
26.9%	33%	25.7%	14.3%

Les prévisions de décaissement du programme 349 sont susceptibles de variations et devront être mises à jour à l'aune des contrats de transformation signés avec les lauréats et de leur exécution.

## Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION n° 01 100,0%****Fonds pour la transformation de l'action publique**

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus
Autorisations d'engagement	10 000 000	190 000 000	<b>200 000 000</b>	0
Crédits de paiement	10 000 000	195 612 575	<b>205 612 575</b>	0

Depuis fin 2017, le Gouvernement a mis en place, au titre du Grand plan d'investissement, un « Fonds pour la transformation de l'action publique » (FTAP), doté de 700 M€ sur cinq ans et destiné à mieux armer les administrations publiques pour mener à bien leurs projets de transformation. L'objectif : investir aujourd'hui pour, demain, réaliser des économies et améliorer l'efficacité de la dépense publique. Après une année 2018 consacrée au lancement du Fonds, qui a permis de sélectionner 32 projets de transformation publique pour un montant total de subvention d'environ 200 M€ conformément à l'enveloppe allouée par la LFI pour 2018, l'année 2019 a été celle de la confirmation. Les projets lauréats des appels à projets conclus en 2018, portés aussi bien par des administrations centrales que par les services déconcentrés de l'État ou encore par ses opérateurs, sont entrés pour la plupart en phase de réalisation. Une enveloppe supplémentaire de 245 M€ a été ouverte par la LFI pour 2019, permettant de lancer deux nouveaux appels à projets et de sélectionner à ce titre 16 premiers lauréats fin juin. Parallèlement, une partie de l'enveloppe du fonds a été déconcentrée pour accompagner les projets de transformation conduits par les préfets de régions dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État.

**Sélection des projets**

Les projets sont sélectionnés par vagues d'appels à projets (AAP), afin de permettre une comparaison des projets entre eux et d'en optimiser ainsi la sélection. C'est le comité de pilotage du fonds qui désigne les projets lauréats ; il est composé du ministre de l'action et des comptes publics, du secrétaire d'État au numérique, de cinq personnalités qualifiées issues du monde de l'investissement et de la sphère publique, de la direction du budget (DB), de la direction interministérielle de la transformation publique (DITP) et du secrétariat général pour l'investissement (SGPI).

Les projets doivent respecter plusieurs critères d'éligibilité pour être financés par le fonds : poursuivre les objectifs stratégiques du fonds ; permettre de réaliser des économies budgétaires significatives, qui doivent être mesurables et pérennes ; être portés en priorité par l'État et ses opérateurs ; avoir une taille adaptée pour avoir un impact en termes de modernisation de l'action publique ; être cohérents avec les priorités stratégiques ministérielles ou interministérielles, notamment déclinées dans les feuilles de route ministérielles, dans les décisions du comité interministériel de la transformation publique (CITP) ainsi que dans les plans de transformation réalisés dans le cadre du programme Action publique 2022 ; être cofinancés par le ou les porteurs de projet.

Les projets éligibles sont ensuite sélectionnés sur la base des cinq critères suivants :

1. Des économies substantielles et pérennes permises par le projet, avec une cible de rendement d'un euro pérenne d'économies trois ans après l'investissement d'un euro par le FTAP ;
2. L'ambition en matière d'amélioration de la qualité de service aux usagers et des conditions de travail des agents ;
3. Le caractère stratégique et novateur du projet proposé, en cohérence avec l'action du Gouvernement en matière de transformation publique ;
4. La qualité de la gouvernance et des moyens de conduite du projet ;
5. Pour les projets spécifiquement numériques, la conformité aux principes de l'État plateforme.

**Conclusion des contrats de transformation**

Chaque projet sélectionné donne lieu à la conclusion d'un contrat de transformation conclu entre le lauréat, d'une part, et la DB et la DITP, d'autre part. La conclusion de ces contrats s'avère un processus exigeant qui a notamment pour objet d'engager le porteur de projet sur des objectifs annuels d'économies, déclinés par nature de dépense (dépenses de personnel, autres dépenses de fonctionnement, dépenses d'investissement, etc.). Les financements octroyés par le FTAP font l'objet d'un échéancier pluriannuel, le plus souvent sur trois ans. Les crédits sont mis à la disposition des porteurs de projet et ajustés le cas échéant en fonction de l'avancement du projet et du respect des indicateurs de suivi et de résultat figurant au contrat, lesquels portent à la fois sur le montant d'économies généré et sur des aspects plus

qualitatifs tels que l'amélioration du service délivré aux usagers ou des conditions de travail des agents. La phase de contractualisation fait l'objet d'itérations approfondies entre le porteur du projet et le secrétariat du fonds : DB, DITP et, lorsque le projet comporte une dimension numérique, direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication de l'État (DINSIC).

### Projets lauréats

Les appels à projets conclus en 2018 ont permis de sélectionner 32 premiers projets lauréats, auxquels se sont ajoutés 16 nouveaux projets sélectionnés en juin dernier au titre de la première session de l'appel à projets 2019 ; de nouveaux projets seront sélectionnés dans le courant de l'automne au titre de la deuxième session de cet appel à projets, actuellement en cours.

Les projets sélectionnés se caractérisent d'abord par la diversité de leurs porteurs. Ils émanent majoritairement des ministères, dont la quasi-totalité est actuellement représentée parmi les projets lauréats. Plusieurs projets sont également portés au niveau déconcentré, par exemple par la préfecture de la région Occitanie, celle de la région Bourgogne Franche-Comté ou encore celle de la Guyane. Un certain nombre de projets sont enfin conduits par des opérateurs de l'État comme Météo France, le CEREMA ou l'institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).

Les lauréats mettent le plus souvent en oeuvre des projets de transformation numérique ou des projets de réorganisation plus large des services. Ils concernent les domaines les plus variés de l'action publique : prévisions météorologiques, contrôle fiscal, recherche d'emploi, sûreté nucléaire, parcours des étudiants en licence, etc. Le déploiement des projets lauréats s'effectue sur plusieurs années, dans la grande majorité des cas sur trois ans.

Une partie de l'enveloppe du FTAP a été déléguée aux préfets de régions pour accompagner leurs projets de transformation dans le cadre de la réforme de l'organisation territoriale de l'État, conformément à la circulaire du Premier ministre en date du 12 juin 2019. Le montant des enveloppes attribuées à chaque région sera déterminé en fonction des projets d'organisation que les préfets de régions doivent transmettre avant fin octobre au Premier ministre.

### Budgétisation pour 2020

En 2020, les crédits prévus permettront de poursuivre cette dynamique de transformation et de la concrétiser. A enveloppe constante de 700 M€ sur le quinquennat, les 200 M€ d'autorisations d'engagement (AE) permettront de poursuivre et d'amplifier la dynamique initiée en 2018, à travers de nouveaux appels à projets. De plus, le projet de loi de finances pour 2019 prévoit l'ouverture de 205,6 M€ de crédits de paiement (CP) pour couvrir les besoins de décaissement des projets lauréats des appels à projets de 2018 et 2019 ainsi que ceux des projets qui seront sélectionnés en 2020.

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de personnel	10 000 000	10 000 000
Rémunérations d'activité	10 000 000	10 000 000
Dépenses de fonctionnement	69 350 000	71 398 590
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	69 350 000	71 398 590
Dépenses d'investissement	69 350 000	71 398 590
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	7 705 556	7 933 177
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	61 644 444	63 465 413
Dépenses d'intervention	51 300 000	52 815 395
Transferts aux autres collectivités	51 300 000	52 815 395
<b>Total</b>	<b>200 000 000</b>	<b>205 612 575</b>



## Fonds pour la transformation de l'action publique

Programme n° 349 JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## CONTRIBUTION AU GRAND PLAN D'INVESTISSEMENT

	Exécution 2019 au 30 Juin			Prévision 2020		
	Titre 2	Hors Titre 2	Total	Titre 2	Hors Titre 2	Total
Autorisations d'engagement	0	8 176 846	<b>8 176 846</b>	10 000 000	190 000 000	<b>200 000 000</b>
Crédits de paiement	0	12 345 892	<b>12 345 892</b>	10 000 000	195 612 574	<b>205 612 574</b>

L'ensemble des crédits du programme "Fonds pour la transformation de l'action publique" (FTAP) est labellisé au titre du Grand plan d'investissement. Le suivi des crédits année après année et en gestion est facilité par l'existence d'une action unique dédiée au Grand plan d'investissement.

Les dépenses du FTAP s'inscrivent totalement dans la logique du Grand plan d'investissement en permettant de moderniser l'action publique et de réduire structurellement la dépense publique.

En 2020, 20 M€ de crédits de paiement seront réalloués du FTAP au bénéfice de l'initiative 26 "Stimuler la transformation des filières agricoles et agroalimentaires" dans le cadre des procédures de réallocation proposées par le Secrétariat général pour l'investissement (SGPI), chargé du suivi de la mise en oeuvre du Grand plan d'investissement.